

Programme de bourses d'initiation à la recherche en soins palliatifs et de fin de vie pour étudiants du premier cycle

Institut de
soins palliatifs
et de fin de vie

MS Michel-
Sarrazin



UNIVERSITÉ
LAVAL

Programme de bourses d'initiation à la recherche en soins palliatifs et de fin de vie pour étudiants du premier cycle

Table des matières

Liste des acronymes	3
1. Contexte	4
2. Objectifs du programme	4
3. Montant des bourses offertes	4
4. Périodicité	4
5. Critères d'admissibilité	5
6. Critères de sélection	5
7. Exigences auprès des étudiants(es) sélectionnés(es)	6
8. Soumission de la candidature	6
9. Avis de décision	7
10. Modalités de versement	7
11. Référence	7

Liste des acronymes

Institut SPFV MS-UL	Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin – Université Laval
Programme	Programme de bourses de 1 ^{er} cycle pour la réalisation de projets d’initiation à la recherche en soins palliatifs et de fin de vie
SPFV	Soins palliatifs et de fin de vie
UL	Université Laval

1. Contexte

L’Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin – Université Laval (ci-après l’Institut) a pour mission d’améliorer les soins palliatifs et de fin de vie (SPFV) et démystifier ceux-ci par des activités transdisciplinaires de recherche, d’enseignement et de transfert de connaissances auprès de l’ensemble de la population. De plus, il vise à constituer un carrefour d’échanges et de rencontres entre la communauté universitaire, les milieux de soins, les organismes communautaires ainsi que la population. L’Institut est un facilitateur, un générateur et un promoteur des savoirs scientifiques dans le domaine des SPFV en plus de contribuer à former une relève qualifiée de cliniciens et cliniciennes, de chercheurs et chercheuses ainsi que de gestionnaires capables de relever les nombreux défis associés aux enjeux cliniques et sociétaux de ce domaine (Institut SPFV MS-UL, 2024) et ce, dans tous les domaines.

Par la création de ce programme de bourses d’initiation à la recherche pour les étudiants et étudiantes de premier cycle, l’Institut souhaite stimuler de manière attractive la recherche en SPFV tout en contribuant au développement et à la transformation dynamique et en constante évolution de ce domaine.

2. Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme de bourses de premier cycle (Programme) sont les suivants :

1. Initier les étudiants et étudiantes de premier cycle à la recherche dans le domaine des SPFV;
2. Promouvoir la continuité des études au deuxième cycle.

3. Montant des bourses offertes

Dans le cadre de ce Programme, l’Institut prévoit une enveloppe budgétaire annuelle de 8000\$ pour financer deux (2) bourses de 4000\$ pour les étudiants et étudiantes des sciences de la santé et des sciences humaines et sociales.

4. Périodicité

Chaque bourse sera attribuée une fois par année, conditionnellement à la disponibilité des fonds. Les dates de début et de limite de dépôt des dossiers seront déterminées annuellement par le comité d’évaluation des bourses.

5. Critères d'admissibilité

- Être étudiant(e) au premier cycle en sciences de la santé ou en sciences sociales et humaines, inscrit(e) à temps complet dans une université*;
- Être supervisé(e) par un chercheur de l'Institut ou acceptant d'en devenir membre;
- Présenter un projet d'initiation à la recherche réaliste et en lien avec la thématique des soins palliatifs et de fin de vie;
- Avoir le statut de citoyen canadien ou citoyenne canadienne, résident(e) permanent(e) ou étudiant(e) de l'international;
- Proposer un projet se déroulant sur une durée d'une session (automne, hiver ou été);
- Ne pas avoir bénéficié de cette bourse dans le cadre du programme d'études actuel.

* L'inscription à temps complet, ou réputée à temps plein, est basée sur les critères de l'Aide financière aux études de l'Université Laval. Pour les étudiants(es) en fin de parcours, il sera possible d'être inscrit à temps partiel, et ce, à condition d'avoir complété l'ensemble des cours de son programme d'études universitaires.

6. Critères de sélection

- Description du projet d'initiation à la recherche (pertinence liée au domaine des SPFV et originalité du projet; réalisme de l'échéancier proposé; nature de l'encadrement prévu par le chercheur responsable) – 50 points;
- Parcours académique et expérience personnelle contribuant à votre intérêt envers les SPFV (expérience académique pertinente; reconnaissances, prix, distinctions et bourses; engagement dans la communauté; expérience personnelle) – 30 points;
- Motivation face aux études de cycles supérieurs et de carrière – 20 points.

7. Exigences auprès des étudiants(es) sélectionnés(es)

Les étudiants(es) sélectionnés(es) devront :

- Identifier un chercheur qui agira à titre de responsable de l'encadrement et du soutien pour la réalisation du projet d'initiation à la recherche. Le chercheur doit être membre régulier de l'Institut ([liste des membres réguliers](#)) ou accepter d'en devenir membre. Celui-ci doit détenir le statut de professeur dans une université. Le chercheur responsable doit connaître l'intention de l'étudiant(e) de déposer sa candidature pour être en mesure de décrire la nature de l'encadrement et du soutien à offrir. Par mesure de confidentialité, le chercheur responsable recevra automatiquement un lien sécurisé afin de compléter sa section du formulaire de candidature en ligne de l'étudiant(e). Pour ce faire, l'étudiant(e) devra indiquer les coordonnées du chercheur responsable aux champs prévus à cet effet;
- Présenter une communication orale sur invitation (conférence ou affiche) ou écrite (article), soit durant la session au cours de laquelle le projet est réalisé, soit au cours de l'année suivant la fin du projet d'initiation à la recherche. La preuve de réalisation de cette communication (ex. affiche, enregistrement, présentation PowerPoint, etc.) doit être transmise à l'Institut;
- Mentionner la contribution de l'Institut dans tout rapport, article scientifique, compte-rendu ou communication relative au projet d'initiation à la recherche réalisé. Le logo de l'Institut doit être utilisé en toutes circonstances;
- À la fin du projet d'initiation à la recherche, déposer un court rapport (2 pages) décrivant le projet réalisé, en regard du projet présenté lors du dépôt de la candidature.

8. Soumission de la candidature

La candidature doit être soumise via le répertoire des Bourses et de l'aide financière de l'Université Laval. L'étudiant(e) devra y téléverser son curriculum vitae.

Pour les étudiants(es) provenant d'une autre université, le dépôt de la candidature doit se faire auprès de l'Institut. Les personnes intéressées sont invitées à contacter un membre de l'équipe de l'Institut par courriel à : institutmichelsarrazin@ulaval.ca. Un lien vers le formulaire de candidature leur sera transmis.

Pour toute question en lien avec ce Programme, les personnes sont invitées à contacter un membre de l'équipe de l'Institut par courriel à : institutmichelsarrazin@ulaval.ca.

9. Avis de décision

Les demandes de bourse d'initiation à la recherche soumises seront analysées par le comité d'évaluation des bourses composé de membres réguliers de l'Institut. Celui-ci recommandera les candidatures retenues au Comité d'orientation scientifique qui en fera la soumission au Conseil de l'Institut pour approbation finale. Le Conseil de l'Institut sera responsable, via l'adoption d'une résolution, d'octroyer le montant de la bourse à la candidature retenue.

Une fois le processus de sélection terminé, l'équipe de l'Institut contactera les récipiendaires pour leur annoncer qu'ils ont été sélectionnés pour recevoir la bourse et confirmer leur acceptation. Les modalités de versement seront transmises par le Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval. Un avis de décision sera transmis par courriel aux autres candidats(es) de la part du Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval.

10. Modalités de versement

Chaque bourse de 4000\$ sera versée en deux (2) versements. Un premier versement de 3000\$ sera versé en début de projet et un second versement de 1000\$ sera versé à la suite de la communication orale ou écrite réalisée à la fin du projet d'initiation à la recherche.

Cette bourse peut être cumulée avec une ou plusieurs autres bourses.

11. Référence

Institut SPFV MS-UL. (2024, 16 septembre). Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin – Université Laval | L'Institut | Mission.

<https://institutmichelsarrazin.ulaval.ca/linstitut/mission>